fido

## Réparations illimitées de l'écran de votre iPhone avec la première réparation SANS FRAIS ADDITIONNELS

Valide à compter du 26 juillet 2023

# Protection de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare

**Les accidents, ça arrive! C'est pourquoi les programmes de Protection de l'appareil de Fido vous permettent d'avoir l'esprit tranquille, quand l'étui de téléphone ne suffit pas[1].**

## iPhone et iPad

Profitez d'un tout autre niveau de protection avec un programme qui comprend les réparations illimitées en cas de bris d'écran de votre iPhone avec la première réparation sans frais additionnels. Vous aurez aussi droit à des réclamations illimitées pour l'équipement sous garantie sans franchises, ainsi qu'au service et au soutien offerts directement par Apple.

**De 6,99 $ à 18,99 $** par mois selon la catégorie de l'appareil. Des franchises s'appliquent[2].

| | |
|---|---|
| RÉPARATION D'ÉCRAN | Réparations illimitées en cas de bris d'écran de votre iPhone avec la première réparation **sans frais additionnels.** |
| REMPLACEMENT D'APPAREIL | Perte ou vol[3]. |
| RÉPARATION D'APPAREIL | Dommages accidentels dus à la manipulation, couverture de la garantie de l'équipement en cas de défaillances ou de défectuosités. |

Pour obtenir la Protection de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare, il suffit d'appeler ou de visiter un magasin près de chez vous dans les 60 jours suivant l'achat ou le changement de votre appareil. Vous pouvez, bien entendu, annuler votre service en tout temps.

## RÉPARATION DE L'APPAREIL

**Ne vous en faites pas! On tentera de réparer votre appareil s'il est endommagé ou s'il présente tout autre problème couvert par votre garantie.**

Vous pouvez présenter un nombre illimité de demandes de réparation en cas de dommages accidentels dus à la manipulation ou de défectuosités pour votre appareil couvert[4].

Pour toutes les réparations pour dommages accidentels, une franchise allant de 39 $ à 129 $ s'applique, selon l'appareil et le type de dommage[2].

## REMPLACEMENT D'APPAREIL

**Si, pour quelque raison que ce soit, votre appareil est perdu ou volé, s'il présente des dommages matériels ou causés par un liquide qui sont irréparables, ou s'il présente d'autres problèmes irréparables, vous recevrez un appareil de remplacement.**

**On vous promet que votre appareil de remplacement sera neuf ou une version remise à neuf d'un modèle identique.**

Votre appareil couvert par la protection est admissible à une réclamation pour un remplacement en cas de perte ou de vol par période de 12 mois consécutifs[4].

Pour les remplacements en cas de perte ou de vol, des franchises allant de 150 $ à 400 $ s'appliquent, selon la catégorie de l'appareil remplacé[2].

## PROFITEZ DES AVANTAGES SUIVANTS

**Service et soutien offerts directement par Apple dans les magasins Apple et chez les fournisseurs de services autorisés Apple.**

**Réparation ou remplacement certifié par Apple.**

**Réclamations illimitées pour l'équipement sous garantie avec 0 $ de franchise et réclamations illimitées pour les dommages accidentels.**

## OPTIONS DE RÉPARATION

| Par la poste | En personne, dans un centre de réparation | En magasin |
|---|---|---|

Options offertes selon l'appareil, le lieu et le type de dommage. Les options offertes seront précisées au moment de la soumission de la réclamation[1].

Consultez **fido.ca/demandeservice** pour voir la liste des franchises par type d'appareil et de dommage.

## Les accidents, ça arrive.

Obtenez dès aujourd'hui la **Protection de l'appareil** pour Apple qui comprend les services AppleCare!

Consultez **fido.ca/protection** pour connaître les détails
Pour vous inscrire, rendez-vous dans un magasin Fido ou composez le **1-888-481-3436**

fido

L'offre peut être modifiée sans préavis. Taxes en sus. La Protection de l'appareil pour Apple qui comprend les Services AppleCare (le « Programme ») est un programme d'assurance souscrit par Zurich Insurance Company Ltd. (direction canadienne); administré par Likewize Device Protection Ltd. et vendu par Fido. **Vous n'êtes pas tenu de vous inscrire au Programme pour acheter des produits ou services de Fido. L'assurance fournie en vertu du Programme peut être cumulée à d'autres couvertures qui sont à votre disposition.** Likewize et Rogers ne sont pas parties au contrat d'assurance, qui liera Zurich Insurance Company Ltd. (direction canadienne) et vous. Pour obtenir tous les détails sur les couvertures d'assurance, l'admissibilité, les conditions et les exclusions, veuillez vous reporter à votre police d'assurance. Vous pouvez trouver un exemplaire de votre police d'assurance à fido.ca/demandeservice. Cette brochure s'applique au programme de Protection de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare offert au Québec; veuillez consulter les brochures qui s'appliquent au programme des autres provinces. Les appareils avec le service prépayé de Fido ne sont pas admissibles. **1.** La Protection de l'appareil ne s'applique qu'à l'appareil associé au code IMEI inscrit au moment de la défectuosité. Les frais applicables sont déterminés par l'appareil associé au code IMEI. Les programmes de Protection de l'appareil sont des contrats d'assurance mensuels en vigueur jusqu'à leur annulation par vous ou par Fido. Les options de réparation sont offertes seulement si l'appareil peut être réparé et selon l'endroit où vous vous trouvez, l'appareil et le type de dommage. Certaines défectuosités ne sont pas couvertes : les dommages indirects; les dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou d'un acte délibéré; les défaillances existantes; les dommages esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement; les dommages causés par un virus ou la programmation non autorisée. **2.** Vous devrez payer une franchise non remboursable en fonction de votre type d'appareil et du type de dommage avant que l'on traite votre réclamation approuvée. Les frais de conversion de la réclamation représentent la différence entre la franchise de réparation payée et la franchise de réparation ou de remplacement due. Ces frais seront demandés lorsque l'appareil présente d'autres dommages qu'un bris d'écran et ne peut pas être réparé et que vous choisissez de le faire remplacer. La catégorie de l'appareil est déterminée par le prix de détail de l'appareil suggéré du fabricant, sans subvention ni rabais au moment de l'inscription. Vous pouvez consulter la liste complète des catégories d'appareils et de franchises à fido.ca/demandeservice. Faites une réclamation en ligne à fido.ca/demandeservice ou composez le 1-866-327-3399. **3.** On assumera les frais de remplacement d'un appareil couvert pour un maximum de 3 000 $, y compris les accessoires couverts, par réclamation et en fonction de la catégorie de l'appareil couvert. Si vous recevez un appareil de remplacement à la suite d'une réclamation pour dommage ou liée à une garantie, et si l'on ne reçoit pas votre appareil d'origine dans les 30 jours, ou si vous le retournez verrouillé, des frais pour équipement non retourné ou verrouillé (selon le cas) pouvant aller jusqu'à 800,00 $ selon la catégorie de l'appareil vous seront facturés. Si nous vous fournissons un appareil de remplacement à la suite de la perte ou du vol de l'appareil couvert et que vous retrouvez celui-ci ultérieurement, vous devez nous le retourner comme il est stipulé dans votre police d'assurance. **4.** On traitera une réclamation au cours de toute période de 12 mois en cas de perte ou de vol et un nombre illimité de réclamations de réparation en cas de dommages accidentels dus à la manipulation. © 2023